

TABLE RONDE N°2

LA DÉMOCRATIE PRISE AU MOT : L'USAGE POLYSÉMIQUE DU TERME DANS LES PROFESSIONS DE FOI DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET CANTONALES

MORIN Aurélie, Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
SOURD Cécile, Institut d'Etudes Politiques de Lyon,

« Il faut peut-être une certaine inconscience pour écrire sur la démocratie »
Philippe BRAUD, *Science politique – 1. La démocratie*, Paris, Le
Seuil, 1997 (coll. « Points »), série « Essais », 246p., p. 7.

Lors de la campagne pour les élections législatives de juin 2002, tandis que plusieurs partis de gouvernement se réclament de la démocratie contre l'extrême-droite, le Front National s'engage également, dans ses professions de foi, à « défendre [...] la démocratie ». Cet exemple est révélateur de la possibilité de donner au mot « démocratie » des significations multiples, voire contradictoires. C'est ce que Georges Burdeau¹ appelle la « surcharge sémantique » du terme. Selon lui, la pluralité de sens que revêt le mot est inhérente à la notion même de démocratie, en ce qu'elle est à la fois non seulement manière d'être des institutions, mais également exigence morale. Le sens du mot varie donc « selon le milieu et le moment dans lequel il est employé, et selon le contexte doctrinal où il se trouve situé »². Jean Dubois³ note par exemple à ce propos que « démocratie » a continuellement changé de valeurs d'emploi entre 1789 et 1799, puis au cours de différents régimes, dont le Second Empire. Les utilisations partisans du terme ont donc contribué historiquement et continuent d'influer sur les catégories de sens associées à la notion de démocratie.

Cet usage polysémique a également été appréhendé par Marie-Anne Paveau⁴ dans une étude des livres de poche consacrés à la démocratie ; celle-ci révèle un discours hétérogène sur le concept, et une tendance générale à dire les difficultés à l'aborder. Selon l'auteure : « le mot ne coïncide pas avec une unité aisément dicible de la langue. Le dire ne va pas de soi parce que démocratie est un mot qui révèle la diversité et l'historicité de la langue, plongeant son utilisateur dans une insécurité linguistique. »⁵ Si les politologues peinent à en donner une définition scientifique exhaustive et fermée, on comprend mieux qu'on puisse trouver le terme employé par des tendances politiques opposées, dans des contextes variés, et avec des significations différentes, voire totalement divergentes. C'est ce que montre également une

¹ Burdeau (Georges), « Démocratie », *Encyclopædia Universalis*, éd. 1996, vol. 7, p. 151-156, p. 151.

² Ibid., p. 151.

³ Dubois (Jean), *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse, 1962.

⁴ Paveau (Marie-Anne), « La démocratie en poche », in Paveau (Marie-Anne), Périès (Gabriel), dir., *Mots* : « “ Démocratie ”. Démocraties », n°57, juin 1999, pp. 69-87.

⁵ Ibid., p. 75.

enquête de 1984 réalisée par Hélène Desbrousses-Peloille⁶ dans le but de comprendre les représentations contemporaines de « république » et de « démocratie », exposées par des individus aux appartenances sociales diversifiées. Sa conclusion indique que « l'aire d'extension du mot à divers partis et milieux sociaux [...] [a] contribué à le banaliser, le rendre peu stable, à même endosser des acceptions contradictoires. »⁷

Or la démocratie est, pour les pays occidentaux, à la fois un horizon mobilisateur et un acquis politique et social qu'on ne peut attaquer. Son évocation entraîne avec elle tout un ensemble de représentations aussi positives que floues. Comme l'explique Daniel Gaxie, elle « apparaît comme l'universel et indépassable horizon de notre temps »⁸. Elle est, presque par essence, empreinte de qualités indiscutables, voire inattaquables, mais ne correspond pour autant à rien de précis et de concret pour l'ensemble des citoyens qui la rendent possible. Ceci implique, selon Philippe Braud, que :

« La définition de la démocratie est donc un enjeu politique. Une conception hautement exigeante facilite la tâche de tous les Cassandre qui pourront ainsi déplorer les atteintes inévitables à l'idéal. Inversement, le minimalisme permet de couvrir les pires hypocrisies en justifiant des revendications d'appartenance tout à fait indues ».⁹

La présente étude se propose donc de tenter de cerner ce que peut vouloir dire le terme « démocratie » dans le contexte d'élections en France. L'« offre de biens politiques »¹⁰ ainsi en jeu est en effet également affaire de représentations collectives, d'identité, de définition. Daniel Gaxie explique que « les acteurs politiques sont amenés à proposer des discours des conceptions du monde, des promesses ou des programmes d'action, des services, des interventions, etc., que l'on peut analyser comme des *biens* intentionnellement ou de facto proposés à des « consommateurs » éventuellement intéressés »¹¹. Il semble dès lors intéressant d'investir ce terrain d'observation pour appréhender au moins partiellement les significations que peut revêtir le mot « démocratie » pour des individus s'adressant à des citoyens, assises mêmes de ce régime politique, dans un moment paradigmatique et symbolique de la vie démocratique. La connaissance, puis l'analyse, de qui utilise le mot (et/ou ses dérivés), de quelle manière, avec quelle « définition » – et éventuellement quel(s) implicite(s) – paraît en effet à même de donner un éclairage pertinent à la profusion sémantique qui caractérise le terme.

Nous avons dans cette optique réuni un corpus composé de professions de foi pour deux scrutins uninominaux successifs dans le Rhône¹² : les élections législatives de 2002 et les élections cantonales de 2004, constituant au final un ensemble de 493 circulaires électorales¹³. Ces deux dernières occasions de scrutins uninominaux à deux tours, à des échelles géographiques différentes, offraient un ensemble circonscrit de programmes électoraux utilisable pour un recensement systématique des occurrences du mot « démocratie » et de ses dérivés¹⁴. Les données ainsi collectées furent ensuite compilées et

⁶ Desbrousses-Peloille (Hélène), « Représentations de « république » et « démocratie » », *Revue Française de Science Politique*, vol. 34, n°3 et n°6, 1984, pp. 467-490 et pp. 1211-1235.

⁷ *Ibid.*, p. 1233.

⁸ Gaxie (Daniel), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000 (3^{ème} éd., coll. « Clefs »), 160p., p. 7.

⁹ Braud (Philippe), *Science politique – I. La démocratie*, Paris, Le Seuil, 1997 (coll. « Points »), série « Essais », 246p., p. 11-12.

¹⁰ Gaxie (Daniel), *op. cit.*, p. 29.

¹¹ *Ibid.*, p. 24.

¹² Nous tenons d'ailleurs à remercier la préfecture du Rhône pour nous avoir aidés dans la constitution de ce corpus.

¹³ Soit 209 professions de foi au premier tour des législatives, 25 au second, et 211 au premier tour des cantonales, 48 au second.

¹⁴ Les dérivés du mot recensés dans les professions de foi sont les suivants : démocratique(s), antidémocratique(s), démocratisation, démocratiser, démocrate(s).

traitées dans un tableur afin d'en faciliter l'analyse. L'objet était de travailler sur les plans qualitatif et quantitatif l'usage du mot et de ses dérivés, en tentant de mettre en jour des tendances en rapport avec la couleur politique des candidats, leur position de sortant/challenger, leur appartenance à l'ancienne opposition/majorité dans l'assemblée précédente, leur appartenance sociale, leur sexe, leur origine ethnique, etc. Une typologie détaillée des grandes catégories de sens associables au mot « démocratie » fut établie. La plupart des analyses de science politique dégage du concept de démocratie deux catégories de sens ; ainsi Guy Hermet¹⁵ sépare-t-il la démocratie procédurale, « pur mécanisme de gouvernement », de la démocratie substantielle, « projet de société ». C'est également cette dichotomie de sens que retrouve Hélène Desbrousses-Peloille dans son enquête auprès d'un échantillon de la population française : elle dégage de ses entretiens deux grands types de définitions du terme, en tant d'une part que « catégorie politique concrète [...] décrivant un régime ou une forme de pouvoir », et d'autre part « catégorie de la philosophie politique, posant la question des rapports de principe entre l'individu générique et le social »¹⁶. Le *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* propose quant à lui la définition suivante de la démocratie :

Elle « désigne d'une part, au regard de l'observation empirique, un type de régime représentatif doté présentement du monopole de la légitimité politique dans la plus grande partie du monde, et d'autre part une sorte d'idéal, de valeur, de principe ou, encore, de finalité quelque peu téléologique. »¹⁷

Nous avons ici choisi d'affiner l'analyse en mettant en valeur un registre supplémentaire, celui de la « pratique »¹⁸ de la démocratie. Notre typologie se répartit donc en trois grands registres – la démocratie comme « système politique »¹⁹, comme « valeur »²⁰, et comme pratique – eux-mêmes divisés sous-catégories de sens. Ceci s'explique aisément par le contexte d'énonciation du discours étudié. En effet, dans le cadre d'une élection, où les candidats sont invités à proposer leur programme aux citoyens, une troisième question se pose : celle de la pratique, du fonctionnement, de la mise en œuvre du système démocratique. Aussi avons-nous jugé pertinent d'en faire une catégorie à part entière dans notre typologie, dans la mesure où celle-ci constitue une part importante des usages faits du terme « démocratie ».

Par qui et pourquoi l'une de ces trois catégories est-elle privilégiée plutôt qu'une autre ? Dans quels contextes invoque-t-on, ou pas, la démocratie ? Les occurrences du mot et/ou de ses dérivés, ainsi codifiées, furent donc examinées de manière à déterminer dans quelle mesure le contexte de l'élection, l'appartenance politique des candidats et le tour de scrutin influaient sur le recours à un « type » de démocratie plutôt qu'un autre.

¹⁵ Hermet (Guy), *Culture et démocratie*, Paris, Albin Michel, 1993.

¹⁶ Desbrousses-Peloille (Hélène), art.cité, p. 1228.

¹⁷ Badie (Bertrand), Birnbaum (Pierre), Braud (Philippe), Hermet (Guy), dir., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 5^{ème} éd., 2001 (1^{ère} 1994), 319p., pp. 78-79.

¹⁸ Nous entendons par « pratique » tout ce qui concerne la mise en œuvre, l'application, le fonctionnement du « système politique » démocratique.

¹⁹ « En tant que paradigme scientifique, l'expression désigne un mode de représentation conceptuelle des interactions politiques et des institutions qui, dans un pays donné ou dans tout autre cadre de pouvoir, déterminent les décisions auxquelles se soumettent la plupart des personnes ou entités collectives incluses dans ce pays ou ce cadre. », Badie (Bertrand), Birnbaum (Pierre), Braud (Philippe), Hermet (Guy), dir., *op. cit.*, p. 295.

²⁰ « En sociologie comme en science politique, la valeur désigne, selon la formule de Clyde Kluckhohn, une conception du désirable communément partagée à l'intérieur d'une collectivité sociale. », Badie (Bertrand), Birnbaum (Pierre), Braud (Philippe), Hermet (Guy), dir., *op. cit.*, p. 308.

UN CONTEXTE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Le premier constat qui peut être dressé est celui d'un recours très inégal au terme de « démocratie » et/ou ses dérivés selon l'élection envisagée. Alors qu'à l'occasion du premier tour des élections législatives de 2002, 43 % de l'ensemble des candidats utilisaient « démocratie » et/ou ses dérivés, ils ne sont que 11 % à le faire deux ans plus tard lors des élections cantonales²¹.

Cette différence de plus de 30 points entre les deux échéances, peut être reliée d'une part au contexte politique et électoral immédiat de chacun des scrutins, d'autre part au type d'élection envisagé.

L'onde de choc du 21 avril 2002 : les « démocrates » contre l'extrême-droite

L'explication la plus évidente de la différence de recours à la démocratie d'une élection à l'autre concerne le contexte politique immédiat de chacune d'elles. Les législatives de juin 2002 se déroulent très peu de temps après la Présidentielle des 21 avril et 5 mai. Les esprits et les discours restent donc marqués par l'accès inattendu du leader du Front National, Jean-Marie Le Pen, au second tour de l'élection présidentielle. La menace de l'extrême-droite avait alors provoqué, au nom des valeurs démocratiques, des mobilisations dans la rue et l'union autour de Jacques Chirac dans les urnes²². A peine plus d'un mois après, il est normal que le thème de l'attachement à la démocratie et la nécessité de la défendre apparaissent nettement dans les professions de foi de façon diffuse ou même en mentionnant expressément le FN.

On constate que lorsque la menace pesant sur la démocratie est explicitement identifiée, l'extrême-droite est l'ennemi le plus fréquemment désigné. A titre d'exemple, on trouve plusieurs occurrences faisant directement référence à la Présidentielle de 2002, comme la profession de foi standard distribuée par tous les candidats de Nouvelle Donne au premier tour des élections législatives qui explique : « il aura fallu la menace de l'extrême-droite pour ramener à la politique ceux qui croient en la démocratie mais ne croyaient plus en l'engagement »²³. Le « séisme » du « 21 avril »²⁴, ou son contrecoup positif, la mobilisation électorale du « 5 mai »²⁵ qui a suivi, sont évoqués à plusieurs reprises. Les convictions démocratiques sont réaffirmées face à la montée de l'extrême-droite. Le sentiment qu'un danger pèse sur une valeur de base de notre système politique, amène à insister sur son

²¹ L'écart est également considérable si l'on compare les seconds tours des deux scrutins.

²² MUXEL (Anne), « La participation politique des jeunes : soubresauts, fractures et ajustements », *Revue française de science politique*, vol.52, N°5-6, octobre-décembre 2002, p 521-544.

²³ Profession de foi « standard » reproduite par tous les candidats de Nouvelle Donne lors du premier tour des élections législatives de 2002.

²⁴ « Le soir du 21 avril, l'élimination de Jospin et la présence de Le Pen au 2^{ème} tour ont été vécues par les démocrates comme un véritable séisme », profession de foi d'André GERIN, candidat PCF-PS au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 14^{ème} circonscription du Rhône.

²⁵ Le « 5 mai » est mentionné dans plusieurs professions de foi PS comme, par exemple la suivante : « Le 5 mai dernier, les Français se sont mobilisés pour donner au Président un mandat simple : faire vivre la démocratie dans le respect des valeurs fondatrices de la République », profession de foi de Jean-Charles KHOLHAAS, candidat des Verts et du Parti Socialiste au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 10^{ème} circonscription du Rhône.

importance, alors que le consensus apparent sur la question tendait auparavant à rendre son acception implicite.²⁶

Certes, le Front National lui-même utilise également le terme « démocratie » dans ses professions de foi lors des élections législatives. Mais ne peut-on pas penser qu'ici aussi, le contexte est déterminant²⁷ ? Attaqué sur le terrain de la démocratie lors de la Présidentielle, le parti de Jean-Marie Le Pen peut chercher à lutter contre l'imposition du « stigmatisme antidémocratique », fortement discréditant dans un contexte où les valeurs et le système démocratiques font consensus, en essayant de reprendre le mot « démocratie » à son compte. Il s'agirait d'une façon de tenter d'invalider l'opposition entre les « démocrates » et l'extrême-droite établie par ses adversaires.

Lors des élections cantonales, deux ans ont passé. La Présidentielle de 2002, particulièrement marquante²⁸, n'est pas oubliée mais on n'y trouve plus qu'une seule référence directe lors des cantonales : Hélène Geoffroy, candidate PS, invite à l'union des « démocrates »²⁹ dès le premier tour rappelant que « le 21 avril 2002, lors de l'élection présidentielle, Lionel Jospin et la gauche étaient éliminés du 2ème tour »³⁰. Notons que l'accent mis par la candidate sur ce point n'est pas sans lien avec le poids significatif, à Vaulx-en-Velin, du Front National auquel elle se trouvera d'ailleurs directement confrontée lors du second tour.

La menace de l'extrême-droite n'apparaissant plus aussi imminente dans la majeure partie des circonscriptions lors des élections cantonales, le vocabulaire de la démocratie n'est plus aussi présent dans les textes. L'absence d'élus d'extrême-droite aux législatives de 2002, certes en partie liée à des modifications de mode de scrutin, a sans doute contribué à faire quelque peu retomber le sentiment d'une nécessaire mobilisation pour la « démocratie en danger ». Mais le fait que l'on ait à faire à deux types d'élections différentes joue également un rôle certain.

En effet, l'écart très significatif de recours au terme « démocratie » et/ou ses dérivés d'une élection à l'autre semble également à rapporter à la différence des niveaux territoriaux auxquels se déroulent les scrutins.

Les différences d'échelon territorial : du quartier à l'Europe

Si le recours au terme « démocratie » et/ou ses dérivés est nettement plus fréquent lors des élections législatives que cantonales, on peut penser que ceci est lié au fait que chacun de ces scrutins n'a pas lieu au même échelon territorial.

Lors des législatives, le cadre de référence privilégié est la France, le scrutin étant national. A plusieurs reprises, lors de cette échéance, les candidats font donc référence à la démocratie en tant que système politique actuellement en vigueur en France soit pour en

²⁶ Fabrice D'ALMEIDA évoque le caractère implicite de la démocratie dans le discours socialiste dans « *Socialisme et démocratie. Sur l'allergie française à la social-démocratie* », in Paveau (Marie-Anne), Périès (Gabriel), dir., *Mots*, n°57, juin 1999 pp. 9-25.

²⁷ La question de l'utilisation du vocable « démocratie » par le Front National est développée dans le courant de la seconde partie.

²⁸ Pour Anne Muxel, la combinaison d'une mobilisation électorale et civique « et la charge émotionnelle qui leur fut associée » donnent à la Présidentielle de 2002 une « spécificité et une dimension politique qui ne seront pas sans faire date dans l'histoire électorale du pays », in « La participation politique des jeunes : soubresauts, fractures et ajustements », *op. cit.*, p 539.

²⁹ Profession de foi d'Hélène GEOFFROY, candidate du Parti Socialiste au premier tour des élections législatives de 2002, dans le canton de Vaulx-en-Velin.

³⁰ Ibid.

rappeler les règles³¹, soit pour appeler à une modification radicale³². Dans la majeure partie des cas, lorsque l'échelle n'est pas précisée, c'est également au cadre hexagonal que « démocratie » renvoie lorsqu'il s'agit de plaider pour une amélioration des pratiques. Le Parti Communiste Français appelle par exemple de ses vœux, « une France plus démocratique »³³.

On remarque cependant également une association relativement fréquente entre la démocratie et l'Europe. Près de la moitié des occurrences de « démocratie » et/ou ses dérivés pour lesquelles l'échelon est précisé est associée à l'Union Européenne. Cependant, le lien effectué entre Europe et démocratie varie considérablement selon les partis pris en compte. Si la démocratie n'est jamais présentée comme un état de fait dans le cadre européen, l'Union Européenne est, pour le Parti des Travailleurs essentiellement, l'ennemi juré « qui a fait preuve de son acharnement à détruire les droits existants, à déréglementer et liquider la démocratie »³⁴. Les autres candidats militent plutôt pour l'amélioration des pratiques, pour une « vraie démocratie à l'échelle de l'Europe »³⁵ et veulent « démocratiser les institutions européennes »³⁶.

C'est en tout cas davantage dans une optique territoriale large, nationale ou européenne, que la « démocratie » est évoquée lors des élections législatives. L'échelon local n'apparaît que dans les professions de foi de quelques rares candidats Verts-PS³⁷, donc de façon très marginale, surtout si l'on compare avec les élections cantonales.

En effet, les candidats aux élections cantonales jouent davantage la carte de l'ancrage local et du concret. Ils multiplient les exemples précis de réalisations de proximité, passées ou à venir et les références à l'identité locale ou régionale. La notion de démocratie semble moins adaptée à l'échéance : renvoyant à une valeur générique ou au régime politique dans son ensemble, elle risque d'apparaître trop lointaine et abstraite. Les candidats aux cantonales ont donc relativement peu recours au terme « démocratie » et/ou ses dérivés et lorsque ceux-ci sont tout de même utilisés, c'est souvent, surtout lors du premier tour, en les associant, dans la même phrase, à la proximité.

Lorsque l'échelon est explicité, à une seule exception près, il est toujours local. La profession de foi « standard » des candidats communistes au premier tour des élections cantonales, envisage le niveau départemental : « Le département est (...) un lieu important de la vie démocratique (...) L'Assemblée départementale a de réelles compétences »³⁸. Il s'agit ici de convaincre les électeurs que les cantonales, lors desquelles l'abstention est généralement très élevée, sont un véritable enjeu, en énumérant les différents domaines sur lesquels le conseil général peut agir concrètement. On relève en outre quelques occurrences situant la

³¹ C'est la cas, par exemple dans la profession de foi de Deborah DODGE, « Qu'est-ce que la démocratie ? C'est une société dans laquelle les besoins et le respect des droits de la majorité sont prioritaires, et dans laquelle le pouvoir a pour seule ambition de les satisfaire et de les respecter », candidate du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 3^{ème} circonscription du Rhône.

³² Nous reviendrons sur ce point ultérieurement mais notons simplement ici que la profession de foi « standard » du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002 propose qu'une « assemblée constituante souveraine [prenne] en ses mains tous les pouvoirs pour rompre avec les institutions antidémocratiques de la Vème République ».

³³ Profession de foi « standard » des candidats du PCF au premier tour des élections législatives de 2002.

³⁴ Profession de foi de Jean-Jacques BELIAH, candidat du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 10^{ème} circonscription du Rhône, citée à titre d'exemple.

³⁵ Profession de foi de Philippe CHRISTOPHE, candidat divers gauche au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 1^{ère} circonscription du Rhône.

³⁶ Profession de foi de Gilles BUNA, candidat des Verts et du PS au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 2^{ème} circonscription du Rhône.

³⁷ Seules trois occurrences du terme « démocratie » et/ou ses dérivés sur 243 renvoient exclusivement au niveau local lors du premier tour des élections législatives de 2002.

³⁸ Profession de foi « standard » des candidats du Parti Communiste au premier tour des élections cantonales de 2004.

démocratie au niveau de la ville, voire du quartier comme dans l'exemple suivant : « La ville de Lyon a mis en place des conseils de quartier, la communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans un processus de démocratisation »³⁹. Là aussi le candidat se montre pragmatique et évoque des réalisations concrètes dont la mise en place, déjà amorcée, paraît proche et tangible.

A l'inverse des élections législatives, à l'occasion desquelles la « démocratie » est essentiellement envisagée au niveau hexagonal ou européen, les candidats aux élections cantonales mettent plutôt en scène une « démocratie de proximité », en cours de réalisation et réalisable grâce à des propositions concrètes.

A l'issue de cette partie, on voit nettement que le contexte électoral et l'échelon territorial propres à chacun des scrutins, permettent de mieux comprendre la différence dans le nombre d'emplois du terme « démocratie » et/ou ses dérivés constatée entre les élections législatives de 2002 et cantonales de 2004. Ayant lieu peu après la Présidentielle de 2002 et se déroulant au niveau national, les élections législatives sont plus favorables à l'emploi du champ notionnel de la démocratie. Mais l'étude du contexte et des différents niveaux envisagés nous a aussi permis une première approche des différents types de démocratie évoqués : celle-ci peut apparaître à la fois et tour à tour comme une valeur menacée par l'extrême-droite, un système de référence dont l'idéal est plus ou moins accompli au niveau hexagonal et/ou européen, et enfin une pratique locale concrète et réaliste.

Cependant, si l'emploi de « démocratie » et/ou ses dérivés connaît des variations sensibles d'une élection à l'autre, on remarque également de fortes différences lors d'un même scrutin selon le profil des candidats et notamment leur bord politique et leur appartenance partisane.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE... POLITIQUE

Lors de chacune des deux échéances électorales étudiées, on constate, selon le profil des candidats, de nets écarts dans le recours à la démocratie d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, c'est-à-dire quant au type de démocratie évoqué.

Il semble tout d'abord que les caractéristiques personnelles, qui ont tendance à être nettement mises en avant⁴⁰ surtout lors des scrutins uninominaux, sont peu explicatives d'une utilisation différenciée du terme « démocratie » et/ou de ses dérivés. En effet, ni la catégorie socio-professionnelle ni l'âge des candidats n'influent directement sur leur recours à la démocratie. Les seuls traits individuels étudiés qui entraînent parfois un usage plus fréquent de la notion de démocratie lors des premiers tours de scrutins semblent être la féminité et le fait d'être issu de l'immigration maghrébine.⁴¹ Mais l'influence de ces facteurs personnels reste très marginale par rapport au poids d'une ressource collective essentielle dans les affrontements électoraux : l'appartenance politique et partisane. L'utilisation du terme « démocratie » varie en effet nettement selon la famille politique des candidats.

³⁹ Profession de foi de Mohamed RAFED, candidat d'extrême-gauche au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon V.

⁴⁰ Cayrol (Roland), *Médias et démocratie, la dérive*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Po, 1997, 114 p.

⁴¹ Cette tendance est développée en troisième partie.

La démocratie, une valeur de gauche

Notre analyse quantitative des occurrences du mot et/ou de ses dérivés fait apparaître qu'il s'agit nettement d'une valeur de gauche. Tout d'abord, durant la campagne pour les législatives, sur 266 utilisations du terme dans les professions de foi des deux tours, 192 peuvent être classées « de gauche »⁴², soit une proportion de 72,2% environ. Le reste se répartit entre la droite (3,8% seulement), l'extrême-droite (6%) et les candidats non situés (18%). Aux cantonales, le même type de répartition s'observe : 85% pour la gauche, 8,5% pour la droite, et 6,5% pour les non situés. Il semble ainsi que dans environ 3 cas sur 4 la démocratie soit davantage un argument de gauche que de droite.

Cette hypothèse semble, par ailleurs, confirmée par l'exploitation de la typologie mise en place en amont de l'étude. En effet, que ce soit aux cantonales ou aux législatives, l'usage du terme en tant que valeur (tel que décrit en introduction) est quasiment exclusivement réservé à la gauche⁴³. Seul le premier tour des législatives fait exception à cette remarque ; en effet, si 49% des occurrences sont le fait de candidats de gauche, 47,5% viennent de candidats non situés sur l'échiquier politique. Se revendiquer comme démocrate (ex. « partager avec vous l'énergie d'un démocrate »⁴⁴, « militant démocratique »⁴⁵) ou invoquer la démocratie comme principe (ex. « CPNT, vigie du monde rural et de la démocratie »⁴⁶) leur permet de fait de se donner une légitimité et de justifier leur candidature par leur qualité de citoyen d'une démocratie, par conséquent libre de se présenter à l'élection pour représenter leurs compatriotes. Ainsi cette candidate explique-t-elle aux électeurs : « Depuis le 17 mai, c'est démocratiquement indépendante que je me présente à vous. »⁴⁷. Invoquer l'image fédératrice de la démocratie, à même de toucher chacun des Français, permet aux candidats de ne pas mettre en avant l'axe droite-gauche mais de se situer « ailleurs »... La profession de foi du parti Energies démocrates explique par exemple qu'« Energies démocrates est un mouvement nouveau, ni de droite, ni de gauche mais en avant »⁴⁸.

En poussant plus avant dans les catégories charpentant notre typologie, nous remarquons que l'évocation la plus fréquente de la « valeur démocratie » concerne les risques encourus par cette dernière. Cette rhétorique de la « démocratie en danger » dans le discours de gauche recouvre un large éventail de partis politiques⁴⁹ et met en cause tour à tour le Front National, la droite, et l'Union Européenne, ou les trois à la fois comme dans les professions de foi du Parti des Travailleurs pour les législatives⁵⁰. Les autres évocations de la démocratie

⁴² Sont considérés « à gauche » : Parti Socialiste, Verts, Parti Communiste, divers gauche, Pôle Républicain, LCR, LO, Parti des Travailleurs, extrême-gauche.

⁴³ Toutes les occurrences de la « valeur démocratie » aux élections cantonales sont le fait de la gauche, ainsi que 6 utilisations sur 7 au deuxième tour des législatives.

⁴⁴ Profession de foi Guy FRECON, candidat d'Energies démocrates au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 5^{ème} circonscription du Rhône.

⁴⁵ Profession de foi de Gilles GALLO, candidat sans étiquette au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 11^{ème} circonscription du Rhône.

⁴⁶ Profession de foi d'Emmanuel GRARRE, candidat de CPNT au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 8^{ème} circonscription du Rhône.

⁴⁷ Profession de foi de Michèle EDERY, candidate divers gauche au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 14^{ème} circonscription du Rhône.

⁴⁸ Profession de foi d'Emmanuelle GIBERT, candidate d'Energies Démocrates au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 7^{ème} circonscription du Rhône.

⁴⁹ Divers gauche, Parti des Travailleurs, PCF, Pôle Républicain, PS, Verts.

⁵⁰ Profession de foi de Jean-Paul CROUZET, candidat du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 1^{ère} circonscription du Rhône : « Le parti des travailleurs refusant l'Union sacrée a appelé à ne voter ni pour le réactionnaire Chirac, ni pour l'ultra-réactionnaire Le Pen, candidats, tous les deux, avec des phrases démagogiques mensongères, à poursuivre les attaques contre la démocratie, les droits et garanties, dictées par les directives de l'Union européenne. »

comme valeur relèvent de divers registres tels que le rassemblement des « démocrates », la mobilisation en faveur d'un horizon à raviver (« Votre quotidien est difficile. J'y suis très sensible car je milite pour transformer la société en redonnant tout son sens aux valeurs de justice, de démocratie, de paix, de bonheur »⁵¹), etc.

La littérature scientifique ne met pourtant nulle part en exergue un rapport direct entre une idéologie de gauche et la démocratie comme valeur ou comme principe. Fabrice d'Almeida, dans son article « *Socialisme et démocratie* »⁵², explique même, concernant les socialistes français, que la démocratie a été un temps rejetée en tant qu'instrument de l'Etat capitaliste. L'auteur montre que jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, le terme « démocratie » est peu présent dans les parutions du Parti Socialiste. La notion s'est imposée progressivement comme une valeur en soi dont les socialistes se réclament. Ainsi l'absence et la défiance visibles en 1905 ont peu à peu cédé la place à une adoption sans restriction dans les textes officiels. L'évolution française a été fonction du rapport au marxisme : il a fallu l'abandon de cette idéologie pour admettre le caractère indépassable de la démocratie électorale. Dans les textes des dirigeants, socialisme et démocratie sont maintenant présentés comme synonymes et on reconnaît que la méthode démocratique est le meilleur outil pour améliorer les sociétés contemporaines⁵³. La corrélation très nette que nous trouvons dans notre étude entre démocratie et idéologies politiques de gauche dépend donc d'un contexte précis et résulte d'une évolution historique, que ce soit au Parti Socialiste ou dans les différentes tendances de gauche et d'extrême-gauche.

Cela nous ramène également à la grande élasticité sémantique du terme, qui est donc facilement appropriable. Mais si la démocratie est majoritairement un argument de gauche, celle-ci n'est pas la seule à l'employer. On la trouve, dans des proportions bien moindres cependant, chez des candidats de droite par exemple : 12 occurrences en tout peuvent être relevées au cours des deux scrutins, ce qui représente une proportion de 4,5%. La pluralité de significations et de combinaisons lexicales possibles à partir du mot démocratie se remarque particulièrement bien sur ces quelques exemples : aucun de ceux-ci ne recouvre en effet le même sens que le suivant. L'« élan démocratique »⁵⁴ du 5 mai contre le Front National n'est évoqué qu'une fois, tandis que le danger pour la démocratie est défini comme étant la cohabitation⁵⁵. Aucun dénominateur commun net ne se dégage de l'étude des occurrences du mot et/ou de ses dérivés à droite, prouvant une fois de plus que la démocratie – surtout lorsque son usage est ponctuel – est une notion « caméléon ».

Quid de la démocratie des extrêmes ?

Les partis d'extrême-gauche et d'extrême-droite totalisent une part importante des utilisations du mot « démocratie » et/ou de ses dérivés. Avec par exemple 83 occurrences⁵⁶ sur les 243 du premier tour des législatives, l'extrême-gauche (LCR, Parti des Travailleurs, autres « extrême-gauche ») développe une rhétorique dense et régulière de la démocratie. Si

⁵¹ Profession de foi de Michèle PICARD, candidate communiste au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Saint-Fons.

⁵² D'Almeida (Fabrice), « *Socialisme et démocratie*. Sur l'allergie française à la social-démocratie », in Paveau (Marie-Anne), Périès (Georges), dir., *Mots* : « " Démocratie " ». *Démocraties*, n°57, juin 1999, pp. 9-25.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Profession de foi de Bernard FIALAIRE, candidat divers droite au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 9^{ème} circonscription du Rhône.

⁵⁵ Profession de foi de Patrick LOUIS, candidat MPF au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 3^{ème} circonscription du Rhône.

⁵⁶ Notons tout de même que les 14 professions de foi de la LCR sont identiques.

certaines séquences lexicales se retrouvent dans plusieurs professions de foi (telles que « les institutions antidémocratiques de la Vème République », la « reconquête de la démocratie »⁵⁷), elles témoignent cependant bien d'un certain positionnement idéologique. En effet, les usages faits du mot démocratie semblent inséparables de l'ensemble de la rhétorique partisane. La radicalité des partis d'extrême-gauche qui l'utilisent transparait nettement lorsqu'ils parlent par exemple d'« établir la démocratie en adoptant des mesures d'urgence pour la satisfaction des besoins sociaux »⁵⁸. Pour ces candidats, la valeur « démocratie » est un horizon à atteindre, à travers la refonte du système lui-même. Ce n'est donc pas tant le fonctionnement concret d'une démocratie⁵⁹ qui est questionné, comme c'est le cas pour la plupart des autres partis, mais bien ses fondements mêmes⁶⁰. Il y a pour l'extrême-gauche antinomie fondamentale entre l'exigence démocratique et le système politique établi dans le pays. La quête de la démocratie prend souvent des accents révolutionnaires, comme ici : « Une Assemblée constituante souveraine prendrait entre ses mains tous les pouvoirs pour rompre avec les institutions antidémocratiques de la Vème République et de l'Union Européenne ». Mais le discours du Parti des Travailleurs est ambigu, dans la mesure où il évoque aussi le fait de « reconquérir » la démocratie, comme si le pouvoir en avait été subtilisé, faisant ainsi passer la démocratie d'un espoir mobilisateur à atteindre à un dû à récupérer. Il semblerait dans ce cas précis que ce soit moins le système que ceux qui le dirigent qui soient attaqués. L'extrême-gauche rapproche d'ailleurs fréquemment la démocratie d'une autre valeur centrale à ses yeux, la justice sociale, qu'elle oppose au libéralisme : « Comment se réclamer de la démocratie quand on privatise, quand on ferme les hôpitaux, quand on remet en cause tous les droits sociaux? »⁶¹. Toujours est-il que la notion de démocratie, très présente dans le discours policé d'extrême-gauche, est fortement teintée des idées radicales de ces partis.

Une autre catégorie d'utilisation est particulièrement courante chez les « extrêmes » : celle de la remise en cause de la pratique, dans le sens de réforme de la loi électorale. En effet, la démocratie comme « pratique » est employée à 68% par les « partis minoritaires »⁶², c'est-à-dire ceux ayant des chances d'éligibilité moindres que les « partis de gouvernement ». Ceci s'explique par le fait qu'ils revendiquent bien souvent une réforme du mode de scrutin, en exigeant qu'il devienne proportionnel et non pas majoritaire, ce qui permettrait une représentation politique des « petits partis ». C'est le cas notamment d'une bonne partie des candidats d'extrême-gauche, qui expliquent, comme ce candidat aux cantonales : « Une réforme s'impose. N'ayons pas peur des mots. L'élection de l'assemblée départementale n'a que peu de choses à voir avec la démocratie. Le mode de scrutin favorise les "notables" et, contrairement au scrutin proportionnel, ne permet pas ici une juste représentation ni des courants politiques, ni des populations urbaines. »⁶³ C'est également le cas du Front National qui fait apparaître dans l'un des 10 points de son programme qu'il agira pour la défense de la démocratie en « instaurant le scrutin proportionnel pour toutes les élections »⁶⁴. Ceci est par ailleurs à remettre dans le contexte du changement sensible ayant été décidé avant les législatives de 2002 : le score minimal pour se maintenir au second tour est passé de 12,5%

⁵⁷ Professions de foi des candidats du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002.

⁵⁸ Profession de foi de 5 candidats du Parti des Travailleurs au premier tour des élections législatives de 2002.

⁵⁹ Classement dans la catégorie « Pratique de la démocratie » de notre typologie.

⁶⁰ Classement dans la catégorie « Système » de notre typologie.

⁶¹ Phrase commune à plusieurs des professions de foi des candidats du Parti des Travailleurs pour le premier tour des élections législatives de 2002.

⁶² Dont l'extrême-gauche et l'extrême-droite constituent la majeure partie

⁶³ Profession de foi de Mohamed RAFED, candidat d'extrême-gauche au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le 5^{ème} canton de Lyon.

⁶⁴ Verso de la profession de foi des candidats du Front national aux élections législatives de 2002, commun à tous.

des inscrits à 12,5% des votants, afin de limiter les possibilités de triangulaires avec le Front National au second tour.

On relève deux tendances majeures dans le recours à la démocratie chez les extrêmes. D'une part, l'extrême-gauche, notamment, remet fortement en cause le système démocratique lui-même, sans pour autant attaquer trop vivement un concept devenu difficilement critiquable dans son principe. D'autre part, les extrêmes invitent, plus modérément, à modifier la pratique démocratique à travers la réforme des modes du scrutin, pour permettre une plus grande représentation de la pluralité des opinions et des tendances politiques.

D'UN TOUR DE SCRUTIN À L'AUTRE... LA DÉMOCRATIE ENTRE APPEL AU RASSEMBLEMENT ET EXPRESSION DE LA PLURALITÉ

Les deux élections choisies sont des scrutins uninominaux à deux tours. La majorité des candidats ne fournit pas exactement la même profession de foi pour chaque tour de scrutin mais de nombreuses similitudes persistent évidemment dans les documents des candidats.

Pour ce qui est plus précisément du recours au terme « démocratie » et/ou ses dérivés, on constate d'abord une différence de constance selon l'élection considérée. En effet, pour les cantonales, on observe, entre les deux tours, une évolution du profil des « utilisateurs de la démocratie », qu'on ne retrouve pas nettement lors des législatives.

Chacun son tour : l'inversion du profil des utilisateurs de la démocratie aux cantonales

Entre les deux tours des élections cantonales, l'emploi du terme « démocratie » et/ou de ses dérivés connaît une augmentation de 8 points : il passe de 11 à 19 %. Cette évolution n'est pas due à une efficacité particulière de l'argument démocratique puisque les candidats ayant recours à la démocratie représentent une part plus importante des candidats éliminés que des candidats présents au second tour. L'augmentation vient donc plutôt de l'évolution de certains candidats. En effet, si 22% des candidats employant « démocratie » et/ou ses dérivés au second tour les employaient déjà lors du premier tour, les trois quart des « démocrates du second tour » ne l'étaient pas au premier.

D'un tour à l'autre, on constate en fait deux évolutions liées : celle du profil des candidats ayant recours à la démocratie et celle du sens majoritairement donné au terme « démocratie » et/ou ses dérivés.

Lors du premier tour des élections cantonales, on constate tout d'abord que les candidats qui emploient « démocratie » et/ou ses dérivés sont proportionnellement plus nombreux (de 10 points) à appartenir à l'ancienne opposition qu'à l'ancienne majorité et à être des challengers (aucun sortant n'y a recours). Ces caractéristiques s'inversent lors du deuxième tour : ce sont, cette fois-ci, les candidats appartenant à l'ancienne majorité et les sortants qui se réclament le plus de la démocratie (avec respectivement presque 20 et 10 points d'écart).

De plus, si l'on s'intéresse aux chances de succès électoral des différents candidats, nous avons déjà noté que ceux qui parlaient de démocratie au premier tour étaient moins nombreux que les autres à accéder au second. Leur éligibilité semble d'autant plus limitée que la plupart d'entre eux n'appartient pas aux deux partis majoritaires : le Parti Socialiste et l'UMP. Au second tour, par contre, tous les « démocrates » affichent l'étiquette PS ou UMP,

à l'exception d'un seul communiste. Alors que quatre des « utilisateurs de la démocratie » se présentaient sous l'étiquette « divers » à gauche ou à droite au premier tour, aucun ne le fait au second.

Cette différence d'éligibilité supposée entre les deux tours se voit confirmée par les résultats effectifs du scrutin. Lors du premier tour, les candidats « battus » au terme de l'élection sont légèrement plus nombreux à invoquer la démocratie que les candidats élus. Et ceux qui utilisaient « démocratie » plus d'une fois au premier tour sont tous battus. Au second tour, par contre, les candidats utilisant « démocratie » et/ou ses dérivés sont nettement plus nombreux parmi les élus (15 points de différence).

D'autres données viennent corroborer l'observation selon laquelle les « outsiders » parleraient plus de « démocratie » au premier tour, tandis que les « installés » prendraient le dessus au second tour. D'abord, les candidats issus de l'immigration maghrébine (10 au premier tour) sont beaucoup plus nombreux que les autres à invoquer la démocratie lors du premier tour. On observe en effet un différentiel de 30 points. Cependant, une seule candidate issue de l'immigration maghrébine accède au second tour et n'utilise alors pas le vocabulaire de la démocratie. On remarque d'autre part que, lors du premier tour, les femmes sont légèrement plus nombreuses à utiliser le mot « démocratie » et/ou ses dérivés. Au second tour, ce sont par contre les hommes qui s'en servent le plus.

Au final, il semble donc bien que les candidats davantage situés en position d'« outsiders », que ce soit en raison de leurs caractéristiques personnelles (genre, ethnicité), leur position de challenger, leur moindre expérience politique et/ou leur succès électoral restreint, mentionnent plus souvent la démocratie lors du premier tour. A l'inverse, les candidats « installés », « établis » sont majoritaires à « parler démocratie » lors du second tour. Un dernier constat l'illustre bien : les candidats ministres ou détenant un autre mandat prestigieux comme celui de député, de sénateur ou de président du conseil général, certes peu nombreux,⁶⁵ ne se réclament jamais de la démocratie au premier tour, alors que les deux d'entre eux qui accèdent au second tour, se mettent à l'utiliser.

Mais il est possible d'aller plus loin. La différence de profil observée entre les deux tours des élections cantonales peut être mise en relation avec deux types de recours différents à la démocratie.

Sur les 35 occurrences du mot « démocratie » et/ou ses dérivés lors du premier tour, environ la moitié s'intéresse à la pratique de la démocratie. Certaines constatent un fonctionnement pervers et dénoncent notamment un accès « discriminatoire »⁶⁶ à la démocratie. D'autres insistent sur la nécessité de « l'alternance »⁶⁷, d'un « équilibre politique »⁶⁸ ou d'une « juste représentation des courants politiques [et des] populations urbaines »⁶⁹. Une dizaine d'occurrences enfin propose un modèle alternatif de « démocratie participative », visant à dépasser « la simple information (...) pour créer les conditions d'une véritable co-élaboration des décisions »⁷⁰ et impliquant « tous les citoyens »⁷¹. On observe

⁶⁵ Lors du premier tour des élections cantonales, on ne compte au total qu'un ministre, un sénateur, un député et un président de conseil général.

⁶⁶ Profession de foi de Morad AGGOUN, candidat divers gauche au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Vaux-en-Velin.

⁶⁷ Profession de foi de Sylvie MURE, candidate socialiste au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lamure-sur-Azergues.

⁶⁸ Profession de foi de Raphaël EURLY, candidat UMP au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon XIV.

⁶⁹ Profession de foi de Morad AGGOUN, candidat divers gauche au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Vaux-en-Velin.

⁷⁰ Profession de foi de Katherine LEGAY, candidate communiste au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon V.

⁷¹ Profession de foi de Michel JOBLLOT, candidat divers gauche au second tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon V.

donc que près de la moitié des occurrences de « démocratie » et/ou ses dérivés au premier tour milite pour une meilleure représentation de la diversité, de la pluralité partisane comme citoyenne.

En revanche, au second tour, le recours à la démocratie semble majoritairement investi d'un sens différent. Plus de 40 % des candidats employant « démocratie » et ou ses dérivés les relie à l'élection, soit pour se féliciter de la forte participation au premier tour « gage de revitalisation de la Démocratie »⁷², soit pour appeler la mobilisation électorale : « J'attends de vous un sursaut démocratique. J'en appelle au tiers des électeurs qui ne s'est pas déplacé au premier tour (...) j'appelle à la mobilisation générale »⁷³. Notons que plusieurs des candidats saluant une participation électorale importante pour le premier tour, en profitent pour signaler qu'ils sont arrivés en tête et se prévalent ainsi de la légitimité démocratique, sans doute afin de rassembler par-delà leur camp politique⁷⁴. L'autre type d'emploi de la démocratie le plus fréquent lors du second tour des élections cantonales (33%) vise à lutter contre le Front National. Dans cette optique, on appelle à un rassemblement de tous les démocrates. Plus généralement, il apparaît donc que les trois quart des candidats au second tour parlent de « démocratie » pour appeler à un mouvement général, le plus unitaire et mobilisateur possible. A l'opposé du premier tour, on recourt plutôt à la démocratie pour construire un large consensus, pousser au rassemblement.

A l'issue de ces observations, on constate finalement une « réversibilité » du recours à la démocratie, utilisée à des fins opposées selon le tour de scrutin et le profil des candidats. Les « démocrates du premier tour » sont principalement des « outsiders » évoquant la démocratie pour plaider en faveur de la représentation de la diversité. A l'inverse, la grande majorité des candidats employant « démocratie » et/ou ses dérivés au second tour sont des « insiders », bien établis dans le système politique, qui cherchent à rassembler, à susciter la plus large mobilisation possible.

Mais l'opposition significative observée entre les deux tours des élections cantonales ne se retrouve pas lors des législatives.

Elections législatives : la constance des « démocrates »

Au premier abord, lors des élections législatives, on constate, certes, une augmentation du recours à la démocratie entre les deux tours quasi-équivalente à celle observée pour les cantonales (de 9 points). 43 % des candidats utilisent le terme et/ou ses dérivés au premier tour, 52 % au second. Cependant, à l'inverse des cantonales, les candidats utilisant le terme « démocratie » et/ou ses dérivés au premier tour sont plus nombreux à accéder au second tour qu'à être éliminés. Ceci explique en partie l'augmentation constatée.

D'un tour à l'autre, les « utilisateurs de la démocratie » restent donc globalement les mêmes : tous ceux qui l'étaient au premier tour le sont également au second ; plus de 90 % de ceux qui l'emploient au second tour, l'employaient déjà au premier. Ici donc, la tendance dominante observée n'est pas un changement de profil des utilisateurs de démocratie d'un

⁷² Profession de foi de Martiel PASSI, candidat communiste au second tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Givors.

⁷³ Profession de foi de Georges FENECH, candidat UMP au premier tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Givors.

⁷⁴ Profession de foi de Dominique BOLLIET, candidat socialiste au second tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon III et profession de foi de Raphaël EURLY, candidat UMP au second tour des élections cantonales de 2004, dans le canton de Lyon XIV.

tour de scrutin à l'autre, comme c'était le cas lors des cantonales. On observe plutôt une forte constance des « démocrates ».

Une seule candidate, socialiste, se met à parler de démocratie uniquement au second tour. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'elle se trouve alors en lice face à un candidat du Front National, dans le cadre d'une triangulaire. Elle ressent ainsi la nécessité de « mettre en garde face au péril » que l'extrême-droite « fait courir à notre pays, à tout ce qui fait sa richesse, à ses valeurs, à la démocratie, à la République ». ⁷⁵ Le fait que le candidat Front National se soit lui-même présenté, dès le premier tour, comme un défenseur de la démocratie ⁷⁶ contribue sans doute à inciter son adversaire à se positionner également sur ce terrain pour ne pas lui laisser le « monopole de la démocratie ».

Lors du premier tour, certains phénomènes observés lors des cantonales, témoignant d'un recours à la démocratie pour favoriser la représentation de la diversité, se retrouvent aux législatives. On constate par exemple, comme lors des élections cantonales, que les candidats issus de l'immigration maghrébine sont plus nombreux que la moyenne à employer « démocratie » et/ou ses dérivés lors du premier tour ⁷⁷. Mais aucun d'entre eux n'accède au second tour. Les femmes aussi sont légèrement plus nombreuses que les hommes à mobiliser la démocratie lors du premier tour. La tendance s'inverse au second, ce sont cette fois-ci les hommes qui y ont légèrement plus recours. Il semble donc, que, lors du premier tour, comme lors des cantonales, les candidats possédant certaines caractéristiques personnelles qui rendent a priori leur accès à la représentation démocratique moins évident ont plus recours à « l'argument démocratique », souvent pour plaider la diversité.

Comme lors des cantonales également, si les challengers sont plus nombreux que la moyenne à parler de démocratie lors du premier tour ⁷⁸, ce sont les sortants qui le deviennent au second tour. Notons que l'on retrouve parmi ces sortants tous les candidats évoquant la démocratie pour l'opposer à l'extrême-droite au second tour : Martine David, parce qu'elle est directement opposée à un candidat FN, Jean-Jack Queyranne parce qu'il se retrouve face à Charles Millon dont il dénonce ainsi l'alliance antécédente avec le FN ⁷⁹, et Gabriel Montcharmont, candidat PS qui se réjouit de l'absence du FN au second tour. On retrouve ici la tendance à l'appel à « tous les démocrates à se rassembler sur [leur] candidature » ⁸⁰ pour préserver la démocratie du danger de l'extrémisme.

Mais au-delà de ces quelques cas, l'appel au rassemblement est moins manifeste et moins univoque lors du second tour des législatives que des cantonales. En témoignant

⁷⁵ Profession de foi de Martine DAVID, candidate du PS et de la gauche au second tour des élections législatives de 2002, dans la 13^{ème} circonscription du Rhône.

⁷⁶ Bruno GOLLNISCH affirme, en effet, à l'instar des autres candidats FN, vouloir « Défendre la République et la démocratie en rendant la parole aux Français » dans sa profession de foi au premier tour des élections législatives de 2002, dans la 13^{ème} circonscription du Rhône.

⁷⁷ Lors du premier tour, 60 % des candidats issus de l'immigration maghrébine utilisent « démocratie » et/ou ses dérivés contre 43 % des candidats non-issus de l'immigration maghrébine.

⁷⁸ Lors du premier tour, 44% des challengers utilisent le mot « démocratie » et/ou ses dérivés contre 40 % des sortants. Lors du second tour, 50 % des challengers utilisent le mot « démocratie » et/ou ses dérivés contre 57 % des sortants.

⁷⁹ Rappelons qu' aux élections régionales de 1998 en Rhône-Alpes, les listes de droite et de gauche arrivaient au coude à coude, et une égalité parfaite dans les sièges rendait l'élection d'un Président de région problématique. Charles Millon s'allia alors avec le Front National pour se faire élire à la présidence, ce qui provoqua, entre autres, son exclusion de son parti, l'UDF, la condamnation publique de nombreux dirigeants, la confrontation avec de nombreux groupes décidés à le faire démissionner, ainsi que des manifestations. Après neuf mois à la présidence, l'élection de Charles Millon fut finalement invalidée par le Conseil d'Etat. Cf Balme (Richard), Rozenberg (Olivier), « Les logiques composites de la crise politique de 1998 », in Jouve (Bernard) , Spenlehauer (Vincent), Warin (Philippe), *La région, laboratoire politique : une radioscopie de Rhône-Alpes*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 155-173.

⁸⁰ Profession de foi de Jean-Jack QUEYRANNE, candidat du PS et de la gauche au second tour des élections législatives de 2002, dans la 7^{ème} circonscription du Rhône.

plusieurs occurrences proches de celle-ci relevées au second tour : « Un clan ne peut pas à lui seul confisquer tout le pouvoir dans une démocratie. J'en appelle solennellement à toutes celles et tous ceux qui jugent que, si tout le pouvoir était confié aux mêmes, notre démocratie serait en péril »⁸¹. On voit bien ici que le candidat appelle certes à un large rassemblement... mais dans le but de permettre la pluralité de la représentation. Appel à l'union et à l'expression de la pluralité ne s'opposent plus mais se conjuguent dans l'appel à la démocratie. Ces deux sens potentiels, pouvant apparaître, au premier abord, comme contradictoires, sont ici activés simultanément.

Ce « double usage » de la démocratie est plus particulièrement le fait de candidats de gauche, soucieux de rétablir l'équilibre suite à la défaite de leur camp lors de la Présidentielle. En effet, les législatives de 2002, sont des élections « de confirmation »⁸², « appelées à confirmer (ou à infirmer) le verdict » d'une « autre consultation plus décisive » « qu'elles suivent immédiatement »⁸³, ici la Présidentielle. Pour Jean-Luc Parodi, « entre l'élection présidentielle et les législatives qui les suivent, la rhétorique du vainqueur initial est toute de "confirmation" »⁸⁴ : elle en appelle toujours à « la répétition de la volonté déjà exprimée, cohérence des comportements, la reconstruction d'une majorité présidentielle ». A l'inverse, la rhétorique « des vaincus se révèle presque impossible » : « l'opposition est réduite à la thématique difficile de la revanche, peu rentable de l'atténuation de la défaite ou délicate d'une répartition équilibrée des pouvoirs »⁸⁵. C'est cette troisième piste que semblent avoir choisie les candidats de gauche qui évoquent au second tour la démocratie pour plaider en faveur d'une représentation plurielle et équilibrée.

La profession de foi suivante l'illustre très clairement : le candidat affirme que la droite « risque de concentrer tous les pouvoirs, favorisant l'instauration d'un état RPR et étouffant les oppositions nécessaires à la démocratie »⁸⁶. Même au second tour, « démocratie » peut donc être synonyme de « représentation de la diversité » mais, comme pressenti précédemment, ce sens n'apparaît alors jamais seul. Dans la profession de foi précitée, la phrase suivante est : « Face à ces dangers pour la démocratie, les électrices et les électeurs de progrès, de gauche, doivent se rassembler »⁸⁷. Les candidats jouent donc sur la polysémie du terme « démocratie » et/ou ses dérivés pour appeler dans le même temps à la pluralité et au rassemblement, ici au rassemblement d'un camp, contre son adversaire politique dominant.

* * *

Au terme de cette étude, on prend la mesure de l'élasticité du terme « démocratie » et/ou de ses dérivés, susceptibles d'être mobilisés avec des significations et à des fins divergentes, parfois même contradictoires : la démocratie est utilisée à la fois contre et par l'extrême-droite, au niveau local, hexagonal et européen, pour appeler à l'union ou à

⁸¹ Profession de foi de Gabriel MONTCHARMONT, candidat du PS et de la gauche au second tour des élections législatives de 2002, dans la 11^{ème} circonscription du Rhône.

⁸² Parodi (Jean-Luc), « L'énigme de la cohabitation, ou les effets pervers d'une présélections annoncée », *Revue française de science politique*, Vol. 52, n°5-6, octobre-décembre 2002, p 486.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Ibid, p 494.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Profession de foi d'André GERIN, candidat du parti communiste, au second tour des élections législatives de 2002, dans la 14^{ème} circonscription du Rhône.

⁸⁷ Ibid.

l'expression de la diversité... La ductilité du terme apparaît très clairement dans les professions de foi électorales.

Si, comme nous le présentions en introduction, la lutte contre l'extrême-droite est l'un des ressorts de l'utilisation de démocratie, nous avons pu constater au cours de cette étude que ce facteur était loin d'être le seul influent. Le contexte électoral mais aussi le niveau territorial auquel se déroule le scrutin conditionnent la fréquence mais aussi le sens du terme « démocratie » et/ou ses dérivés. Lors d'une échéance particulière, la famille politique et l'appartenance partisane s'avèrent fortement corrélées avec le recours à la démocratie : la gauche s'en revendique davantage, les extrêmes oscillent entre la remise en cause du système et la lutte pour une réforme du mode de scrutin. D'un tour à l'autre, d'autres éléments du profil des candidats entrent en jeu : alors qu'au premier tour des cantonales, les « outsiders » utilisent la démocratie synonyme d'expression de la pluralité, au second tour, les « établis » se l'approprient davantage pour appeler à s'unir, en oubliant les divergences. Pour les législatives, appel au rassemblement et à la pluralité sont cette fois-ci simultanés lors du second tour. On voit bien ici l'utilisation différentielle qui peut être faite des potentialités plurielles du mot.

Si on a pu constater que des candidats relativement divers en venaient à mobiliser la démocratie dans des circonstances particulières, l'important est aussi de noter qu'aucun des candidats ne s'affiche contre la démocratie. Les antidémocrates, c'est toujours les autres... Mais si tous les candidats sont pour la démocratie, ce n'est pas la même démocratie pour tous... La polysémie du terme « démocratie » et/ou de ses dérivés, qui en fait des vocables flous, dont le sens varie en fonction du contexte et du profil des candidats, peut dérouter. Mais c'est aussi ce qui fait le poids de ces mots. Les candidats n'ont-ils finalement pas tout intérêt à parler de démocratie, plutôt que de dévoiler plus précisément leur pensée, sans cette « couverture » ? Puisque la démocratie fait l'objet d'un large consensus – surtout lors d'une élection, institution centrale de la démocratie représentative occidentale –, l'argument démocratique ne peut pas être contré en tant que tel. Le caractère générique du terme « démocratie » et/ou de ses dérivés et leur polysémie participent donc de leur efficacité.